

*Le Président*

Vannes, le 30 novembre 2024

Monsieur le Préfet,

Face aux crises que traverse notre pays et à celles qui menacent, les communes heureusement sont là, stables, disponibles, solides, au plus près du citoyen. Depuis quatre ans, les crises s'enchaînent : sanitaire, démocratique et institutionnelle, géopolitique, sociale et économique, financière, écologique et climatique aussi.

Heureusement que les communes portent les services publics de proximité et démontrent, par leur action concrète, innovante et efficace, que l'échelon local n'est pas le problème mais, au contraire, est porteur de solutions pour le pays. Il est en réalité tout simplement salutaire et de plus en plus vital, que notre nation bénéficie de ce socle de proximité et de performance publique au service des habitants, de leur qualité de vie et de l'avenir de toutes les générations.

Heureusement que les communes, véritables pôles de stabilité, sont un repère pour les Français. Il est donc plus que jamais essentiel de libérer leur capacité d'agir plutôt que de les attaquer. L'an passé, le titre de notre Congrès était « Communes attaquées, République menacée » : malheureusement nous y sommes : la République vacille.

Cette année, la France a traversé de nouvelles secousses. Les élections européennes, suivies d'une dissolution incompréhensible et d'un scrutin législatif - qui n'a pas dégagé de majorité absolue - ont entraîné une quasi-vacance du pouvoir, et ont un peu plus fragilisé nos institutions. Il est d'ailleurs utile de rappeler que l'organisation matérielle de ces législatives a reposé sur la force d'adaptation des communes, démontrant encore une fois qu'elles sont l'un des solides piliers de notre démocratie.

De la sécurité des Français à la solidarité internationale, en passant par la gestion des risques et l'inclusion des personnes en situation de handicap, pour ne citer que quelques exemples, rien ne serait possible en France sans l'engagement quotidien des communes.

La combativité, l'attachement au service de l'intérêt général et la confiance dans la capacité de rebond de notre pays : les maires et les présidents d'intercommunalité, sont les meilleurs capteurs des attentes et des préoccupations de nos concitoyens.

Il n'est pas un maire qui ne se soit senti exaspéré car injustement mis en cause par la dénonciation calomnieuse de certains représentants de l'État nous accusant de mauvaise gestion. Accusation d'autant plus inacceptable qu'elle était portée par ceux qui ont sinistré le pays, laissant ses finances dans une situation que leurs successeurs décrivent eux-mêmes comme nécessitant une action de redressement d'une exceptionnelle ampleur... Nous en avons malheureusement la triste illustration puisque d'ores et déjà sur nos comptes 2024, les collectivités territoriales ont appris il y a quelques jours que les chiffres de compensation par une fraction de TVA seraient amputés au total de 1,9 milliard dont plus de 500 millions pour les communes et les intercommunalités. La réfraction de ces recettes, que nous avons budgétées sur la base des chiffres transmis par l'État, est d'une ampleur que nous n'avons jamais connue en cours d'année. Les discussions et engagements de ces derniers jours nous laissent espérer qu'il n'y aurait pas de rétroactivité sur l'année 2024.

Ce que nous vivons n'est pas une défaillance momentanée du système, c'est dans ses profondeurs que le système est défaillant.

Malgré les bonnes relations avec les préfets et sous-préfets, l'État faussement déconcentré et éclaté en multiples autorités avec des avis parfois contradictoires, parvient plus, aujourd'hui, à trouver ou créer les problèmes qu'à suggérer des solutions.

Des chiffres farfelus ont été jetés dans le débat, stigmatisant un imaginaire - et pratique - dérapage des collectivités de 16 puis de 20 milliards. Comble de l'ironie, cela renvoie à leur responsabilité les artisans de la nationalisation de la taxe d'habitation, qui coûte au contribuable national 25 milliards d'euros chaque année. Au-delà de cette dépense, qui contribue à déséquilibrer structurellement le budget de l'État, cela a, après le rétrécissement considérable de la fiscalité économique, achevé d'affaiblir toute autonomie fiscale et financière.

Le projet de loi de finances 2025 proposé aux collectivités, avec près de 10 milliards d'euros de pertes de recettes et de charges supplémentaires affectant leur capacité d'agir aura un effet récessif sur la croissance et l'emploi sans produire réellement les économies annoncées. L'ampleur des ponctions et ses conséquences délétères pour notre pays nous conduisent à affirmer qu'il amplifiera le problème des comptes publics.

Les communes de France ont besoin d'un État fort pour affronter les défis auxquels notre pays doit faire face.

C'est bien sûr le défi de la transition écologique, qui requiert certes des solutions locales adaptées aux réalités, mais appelle également une vision nationale de long terme en phase avec les enjeux internationaux. Nous devons également faire face collectivement à la résurgence des tensions sociales et l'expression de la violence qu'elles entraînent. A ce titre, les événements récents des Outremer sonnent comme une alerte pour l'ensemble du pays.

Pour endiguer ces tensions sociales qui fracturent le pays, nous avons besoin que l'appareil d'État soit performant, tant sur le plan de la sécurité que de la cohésion. Un autre défi pour notre nation sera en outre de surmonter la crise économique qui prend de l'ampleur

de façon inquiétante, entraînant des fermetures d'entreprises et des destructions massives d'emplois.

Nous constatons que l'État n'est aujourd'hui plus assez armé pour affronter toutes ces épreuves s'épuisant à vouloir trop faire, à vouloir tout faire. En l'affirmant, les communes de France ne se posent pas en adversaires de l'État, mais comme ses plus proches alliées. Nous sommes une partie intégrante de la Nation et chacun des maires œuvre à faire réussir notre pays. C'est cette conviction qui nous amène à observer aux premières loges la faillite de la pensée centralisatrice. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui c'est d'un État stratège, recentré, qui porte et répond aux enjeux de long terme, en permettant au pays de relever les défis de notre siècle, notamment numérique et écologique.

L'appel des maires de France : pour un renouveau de la puissance et de l'action publiques au service des citoyens

Par cet appel, il s'agit de renouer avec l'esprit originel de la décentralisation. Nous formulons ainsi un certain nombre de propositions qui ont toutes pour ambition de permettre à chaque commune d'inventer librement son territoire.

Cela passe tout d'abord par la refonte des relations entre l'État et les collectivités. L'heure n'est plus aux déclarations de bonnes intentions et encore moins aux lois techniques pour répondre à tel ou tel « irritant ». C'est l'ensemble de l'organisation institutionnelle qu'il convient de remettre en débat, avec l'objectif de redéfinir les responsabilités entre l'État et les collectivités. Notre ambition est de recentrer l'action de l'État sur son domaine propre, afin de laisser s'épanouir l'action des collectivités en mettant en œuvre le principe de subsidiarité. C'est pourquoi, nous appelons à la tenue d'une concertation nationale sur la répartition des compétences et des financements entre l'État et les collectivités. Localement, nous souhaitons que le dialogue entre les services de l'État et les élus se trouve renforcé, notamment s'agissant de l'attribution de certains fonds, je pense par exemple à la DETR, afin de décider ensemble des axes prioritaires attachés à notre territoire.

En attendant et de façon immédiate, pour que cesse le flot continu des nouvelles contraintes qui surenchérisent et entravent l'action communale, nous proposons la suspension des normes supplémentaires sur les équipements municipaux. Localement, nous sommes prêts à travailler avec l'ensemble des Communes, de leurs intercommunalités et en étroite collaboration avec les services de l'État, afin d'identifier précisément l'ensemble des normes qui entravent leur action des projets qui seraient suspendus. Ce travail pourrait permettre d'apporter des réponses d'abord localement, au travers des prérogatives préfectorales, qu'il s'agisse du pouvoir de dérogation ou simplement de réétudier certaines décisions. Il s'agira ensuite, pour ce qui ne peut relever d'une décision locale, de remonter des propositions à l'échelle nationale.

Pour pouvoir agir de façon libre et responsable, les communes ont besoin de disposer d'une véritable autonomie fiscale. Car affirmer aujourd'hui le principe d'autonomie financière est une imposture, quand l'autonomie fiscale est, elle, un mirage. Les collectivités doivent pouvoir disposer d'une visibilité à long terme afin d'assurer leurs propres engagements et ne plus se trouver dans l'incertitude à chaque projet de loi de finances.

Loin des polémiques politiciennes et des débats piégés, nous avons besoin de réfléchir sereinement à des leviers fiscaux à la main des communes pour retrouver des marges de manœuvre. Nous réaffirmons notre proposition historique de remplacer de la fiscalité nationale par de la fiscalité locale, sous forme de contribution territoriale universelle sans augmenter le niveau global des prélèvements obligatoires. La participation de chaque citoyen au financement des services publics dont il bénéficie est aussi un vecteur puissant de renforcement du lien démocratique. Il s'agit pour le contribuable local de retrouver un pouvoir de contrôle sur l'action de ses élus, et pour le maire d'engager sa responsabilité devant l'électeur. Convaincus qu'il est urgent de renforcer le consentement à l'impôt dans notre société nous sommes disposés à engager cette discussion, mais hors du débat sur la loi de finances et dans une réflexion globale sur la fiscalité nationale, pour éviter toute dérive supplémentaire du poids des impôts.

Nous alertons sur les risques de recentralisation des fonds de cohésion territoriale et demandons leur maintien en volume ainsi qu'une simplification de leur utilisation.

Enfin, pour asseoir symboliquement mais aussi juridiquement sa place dans notre organisation, la commune devrait être consacrée dans la Constitution comme composante essentielle de l'identité territoriale de la France. Sa clause de compétence générale, qui lui permet d'assurer le service public universel, serait de la même façon confirmée dans notre loi fondamentale.

La gravité de la situation légitime la force de nos propos et l'ampleur de notre mobilisation. Cet appel des Maires de France n'est pas seulement la conclusion de notre Congrès ; il est aussi et surtout, le lancement d'un vaste mouvement à travers tout le pays.

La mobilisation qui s'est exprimée va continuer à résonner dans chaque commune. Notre mission collective est maintenant de créer les conditions de l'action pour faire de cette ardeur une puissance transformatrice positive pour la France et les Français. Nous ne laisserons pas affaiblir les Communes car ce ne serait pas seulement une erreur, mais une faute qui ouvrirait le risque de livrer le pays aux aventures que les crises portent en elles.

Plus que jamais, « Les communes, heureusement » !

Heureusement, pour assumer d'être le premier recours des Citoyens et, trop souvent leur dernier espoir ;

Heureusement parce qu'elles sont le lieu de la proximité et d'une démocratie vivante ;

Heureusement parce qu'elles sont dans ce monde bouleversé un pôle de stabilité.

Oui ! la France, aujourd'hui comme demain, a plus que jamais besoin de ses communes, de la mobilisation de ses 498 000 élus locaux et de ses agents territoriaux.

**Fabrice ROBELET**  
Président de l'AMF du Morbihan